



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du Représentant suppléant de l'Italie au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 9 mai 2008 indiquant qu'Amadeo Trambajolo avait été nommé représentant suppléant de l'Italie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette communication constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

